

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00241

**DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION L'HIRONDELLE CENTRE DE SOIN
POUR ANIMAUX SAUVAGES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 49
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220616-D2022002410

DATE D’AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION L'HIRONDELLE CENTRE DE SOIN POUR ANIMAUX SAUVAGES

Crée en 1998, le centre de soins l'Hirondelle est une association de loi 1901 reconnue d'intérêt général.

Le centre de soins pour animaux sauvages appelé « L'Hirondelle » situé dans le Rhône (à la limite avec la Loire) a sollicité Saint-Etienne Métropole par courrier le 05 octobre dernier. Ce centre de soins pour animaux sauvages est le seul habilité à intervenir sur 4 départements : le Rhône, la Loire, la Drôme et l'Ardèche.

Depuis 1998, l'association HIRONDELLE a recueilli plus de 2600 pensionnaires représentant 104 espèces différentes sur la Métropole stéphanoise, soit pour une année type 250-300 individus par an. Parmi ces espèces, le martinet arrive en tête avec 730 individus mais aussi des espèces emblématiques, rares et menacées.

De plus il est à noter que la grippe aviaire est arrivée en France. A ce titre, si un animal est atteint de grippe aviaire mais qu'il n'est pas mort, seule l'association L'HIRONDELLE est habilitée à le prendre en charge.

Depuis 22 ans, la base située dans le Rhône à Saint-Forgeux prend en charge tous les animaux sauvages mais la structure est fragilisée par un manque de soutien financier.

Donc la prise en charge de la faune sauvage est en détresse. En octobre 2019, la structure a dû fermer ses portes pour une durée de 8 mois faute de moyens suffisants alors que le rythme des arrivées de prises en charge s'accroît en raison du dérèglement climatique comme les épisodes caniculaires, l'évolution de la prise de conscience sociétale notamment.

L'association L'HIRONDELLE dispose d'une capacité d'expertise du fait de l'existence de ces réseaux et de leur animation. Elle est de ce fait un partenaire de Saint-Etienne Métropole pour la prise en charge des animaux sauvages en détresse et la lutte contre la propagation de la grippe aviaire mais aussi d'autres maladies comme le botulisme, la rage, la variole aviaire... L'association assure une veille et un suivi sanitaire non négligeable sur le territoire de la Métropole.

En 2022, Saint Etienne Métropole s'entoure des compétences de cette association pour mener à bien les projets suivants.

- Connaître et préserver la biodiversité,
- Soutenir et relayer l'information de la seule structure habilitée à prendre en charge les animaux blessés sur tout le territoire de Saint-Etienne Métropole et la Loire,
- Sensibiliser et diffuser les bonnes pratiques en faveur de la protection de la biodiversité (changement de regard, comportement éco responsables).

L'objet de la présente demande porte sur les actions suivantes :

Action1 : L'association viendra apporter un service dédié à l'accueil d'animaux sauvages en détresse à travers les axes d'intervention suivants :

- Dans la mesure du possible, prise en charge des animaux blessés recueillis sur le territoire de Saint-Etienne Métropole au sein du centre de soins l'Hirondelle 365 jours par an,

Action 2 : L'association participera au plan d'actions Biodiversité de la Métropole par une veille de l'état de la conservation et de la situation sanitaire du territoire

- recueil de données sur notre territoire concernant l'effondrement de la biodiversité (évolution des prises en charge – lien avec le plan d'actions Biodiversité et notamment du programme en faveur des martinets et hirondelles),
- suivi sanitaire de la faune sauvage (grippe aviaire, rage, botulisme...),
- potentiellement un partenariat avec FNE Loire pour étudier des secteurs géographiques de relâcher des animaux soignés (secteur de l'Ecopole),
- potentiellement un partenariat LPO AURA section Loire dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de sauvegarde des martinets et de toutes actions permettant d'évaluer les besoins pour mieux préserver les espèces en danger. L'association pourra donner des préconisations sur les techniques d'installation de nichoirs artificiels sur le bâti.

Action 3 : L'association apportera des informations permettant une mobilisation des acteurs sur cet enjeu de sauvegarde

- mise en place d'une communication adaptée à destination de tous les publics (réseaux sociaux, relais communication, flyer informatif, présence au salon TATOU JUSTE),
- mobilisation des relais pour récupérer les animaux blessés nécessitant des soins,
- sollicitation des cliniques vétérinaires comme points relais avant transfert au centre et développement du réseau des bénévoles récupérateurs des espèces blessées (associations LPO, FNE...),
- information des bons réflexes aux acteurs cibles dans le cadre de la campagne de communication de l'Atlas de biodiversité intercommunal en cours.

L'association L'HIRONDELLE participera aux réunions de concertation et à la production de données naturalistes afin de contribuer à l'élaboration du plan d'actions BIODIVERSITE.

Dans le cadre de la stratégie de biodiversité métropolitaine et son plan d'action, l'association enverra régulièrement à Saint-Etienne Métropole et aux communes concernées une proposition d'article court avec illustration pouvant valoriser les actions mises en œuvre.

Compte tenu de l'intérêt métropolitain des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole accepte de subventionner l'association L'HIRONDELLE, centre de soins pour animaux sauvages à hauteur de 10 000 € pour 2022.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention à l'association L'HIRONDELLE, centre de soins pour animaux sauvages pour un montant de 10 000 euros pour l'année 2022,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents dont la convention de partenariat afférente à cette demande,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur l'exercice budgétaire 2022 au budget Développement durable & Energies.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Gaël PERDRIAU